

AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussigné, MICHEL BASTIEN, directeur – Affaires réglementaires et tarifaires pour la division Distribution de la demanderesse, Hydro-Québec, au 75, boul. René-Lévesque Ouest, 17^e étage, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. La présente demande relative à la détermination du coût du service du distributeur et à la modification des tarifs d'électricité - phase 1 (dossier R-3492-2002) a été préparée sous ma supervision et mon contrôle ;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits allégués dans la présente demande;
3. Tous les faits allégués dans la présente demande sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, ce 5 juillet 2002

(S) Michel Bastien

MICHEL BASTIEN

Déclaré solennellement devant moi à Montréal,
ce 5 juillet 2002

(S) Monique Brisson

Commissaire à l'assermentation
pour le district de Montréal.